



Brevet de Technicien Supérieur Agricole

Aménagements paysagers

Formation de niveau III

Objectif de la formation

Se former :

- à la conception et à l'étude de projets d'aménagements paysagers
- à la réalisation et à la gestion des aménagements paysagers
- à l'encadrement d'une ou plusieurs équipes
- à l'exécution de tâches administratives et de gestion financière
- à des actions relationnelles

Débouchés

Responsable de chantiers d'aménagements paysagers

Technicien supérieur en bureau d'études

Responsable des aménagements paysagers sur un territoire donné (au sein d'un service de collectivité, d'une société gérant des équipements immobiliers, des infrastructures de loisirs...)

Publics visés

Toute personne, adulte, quelle que soit sa situation professionnelle, qui souhaite acquérir le niveau Bac + 2

Conditions d'accès

Avoir au minimum 18 ans et avoir quitté le système scolaire depuis au moins un an

Remplir les conditions réglementaires spécifiques du BTSA

Satisfaire aux tests de recrutement et à l'entretien de motivation

Période de réalisation

D'Août à Juin

Examen

Les modalités d'obtention du diplôme :

Le diplôme est délivré à l'issue d'épreuves terminales dont la soutenance d'un rapport de stage.

EPLEFPA Etienne Restat

C.F.P.P.A

Route de Casseneuil
47110 Ste Livrade sur Lot
E.mail : cfppa@ste-livrade.org

Téléphone : 05.53.40.47.40
Télécopie : 05.53.40.47.41
Site : <http://www.ste-livrade.org/cfppa>



COMMISSION EUROPÉENNE
Fonds social européen



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'ALIMENTATION
DE LA PÊCHE
ET DES AFFAIRES RURALES



Architecture de la formation

Enseignement Général

D 1.1 : Mathématiques appliquées - statistiques

D 1.2 : Informatique

D 2.1 : Langue vivante

D 2.2 : Techniques d'expression, de communication, d'animation et de documentation

D 3.1 : Economie générale et droit du travail

Enseignement spécifique à l'option

D 3.2 : Acteurs, politiques et mode de gestion de l'aménagement paysager

D 3.3 : Approche historique et culturelle du paysage et de l'aménagement paysager

D 4.1 : Le végétal dans son environnement

D 4.2 : Techniques utiles à l'étude paysagère préalable à un aménagement

D 4.3 : Le projet d'aménagement paysager et le plan de gestion paysagère d'un espace

D 4.4 : Travaux de création et d'entretien d'aménagements paysagers

Modules au choix en fonction du stage

D 4.5 : Planification, gestion et maîtrise d'œuvre d'aménagements paysagers

ou

D 4.6 : Pratiques plastiques et communication appliquées à un projet d'aménagement paysager

Stage pratique : 8 semaines en milieu professionnel